



Pension alimentaire apres separation

Par **david14**, le **19/04/2008** à **15:16**

bonjour,

je suis separé de ma compagne depuis decembre 2004.

en avril 2005, nous sommes passé devant le juge et la garde alternee a ete choisie pour nos trois enfants (7.8 et 12 ans a l'epoque) les allocations familiales ont ete donnees a la mere.

Depuis avril 2008 je touche la moitie de ces allocs et ca a eu le don d'enerver mon ex.

j ai recu une nouvelle convocation ce matin dans laquelle elle demande une pension alimentaire de 450 euros et la moitie du supplement familiale que mon employeur me verse (172 euros).

pendant ces trois ans notre grande fille qui a maintenant 13 ans a ete mise a la porte de chez sa mere 3 fois. et on a donc decide que je la garderai chez moi a l annee pour eviter tout conflit.

je n ai fait aucune demarches pour officialiser la chose pour que mon ex elle continue a percevoir ses allocs et apl.

maintenant je me sens piége car pour obtenir la moitie des allocs c'est elle quand je lui en ai parle qui m a donné son numero d allocataire pour mon dossier.

de plus elle ne montre pas beaucoup d interets a ses enfants. elle ne connait meme pas les enseignants et les enseignants ne la connaissent meme pas. meme chose pour les amis des enfants ou leurs parents.

ai je une chance de faire valoir mes droits sachant que je demanderai la garde de ma grande fille qui elle aussi souhaite rester chez moi.